
Quartier de l'Etang : adoption d'un plan localisé de mille nouveaux logements



Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) situé de part et d'autre du chemin de l'Etang et entre la route de Meyrin et le chemin Philibert-De-Sauvage, sur les territoires des communes de Vernier et de Meyrin. Ce projet doit permettre de construire mille nouveaux logements et créer 2500 nouveaux emplois. Un périmètre affecté à de l'équipement public accueillera une école.



Le projet de l'Etang est exemplaire non seulement par son ampleur, mais aussi par la qualité du processus qui a été mené : fruit d'une collaboration très efficace entre les promoteurs privés, les divers services de l'Etat (département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et département de l'environnement, des transports et de l'agriculture) et la commune de Vernier, le projet a été conduit sans blocage et dans des délais remarquables pour une opération d'une telle envergure.



Le PLQ de l'Etang fixe un indice d'utilisation au sol de 3,01, soit une surface brute de plancher (SPB) de 248'636 m² au total, dont 105'179 m² pour les logements et 143'457 m² pour les activités. Il prévoit la réalisation d'un quartier de mille nouveaux logements, composé de sept groupes de constructions (îlots A, B, C, D, E, F et G) allant de trois à douze étages sur rez-de-chaussée. L'îlot A est mixte avec des commerces, des bureaux, un hôtel et un bâtiment de logements. L'îlot B accueille des bureaux et des commerces au rez-de-chaussée. Quant aux îlots C, D et E, ils sont destinés aux logements avec quelques commerces au rez-de-chaussée en lien avec la place publique. L'îlot F est prévu pour des activités artisanales sans nuisances et l'îlot G est dédié à un groupe scolaire.

Trois parkings sont prévus en sous-sol, comprenant 1755 places pour les voitures et 500 places pour les deux-roues motorisés. Le plan propose également 2200 places de vélos, dont 800 places en surface. Les espaces ouverts du futur quartier de l'Etang ont été développés selon une charte accompagnant le PLQ. Ils ont été pensés dans leur globalité et forment un réseau diversifié d'espaces mis en relation entre eux afin d'offrir une perméabilité du site. Le chemin de l'Etang constitue l'axe principal; il est traité comme un boulevard urbain sur lequel s'ouvrent deux places publiques. Les cœurs des îlots d'habitation sont végétalisés et accessibles aux habitants du quartier et offrent le prolongement nécessaire aux logements. Une promenade accessible au travers de l'îlot A permet de longer la forêt et enrichit les parcours piétonniers possibles.